PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2011 - 355 du 17 mai 2011
portant ratification du protocole relatif à la Banque Africaine d'Investissement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 24 - 2011 du 17 mai 2011 autorisant la ratification du protocole relatif à la Banque Africaine d'Investissement ;
Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier :Est ratifié le protocole relatif à la Banque Africaine d'Investissement dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 17 mai 2011

2011 - 355

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères et de la coopération,

Basile IKOUEBE.-

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Gilbert ONDONGO.-